

Conditions générales d'inscription – Cours collectifs

Le présent règlement définit les conditions générales d'inscription aux cours collectifs de **Key English School**, ainsi que les droits, obligations et responsabilités respectifs des enfants, des parents ou représentants légaux et de l'École.

1. Inscription et engagement annuel

L'inscription à un cours collectif est **définitive et valable pour l'ensemble de l'année scolaire**.

En procédant à l'inscription de leur enfant, les parents ou représentants légaux s'engagent à respecter la durée annuelle de l'inscription et les présentes conditions générales.

Les places dans les cours étant limitées, chaque inscription est prise en compte dans la constitution et le maintien des groupes. Le nombre d'enfants inscrits peut notamment déterminer si un cours peut être maintenu.

2. Annulation ou modification de l'inscription

Toute demande d'annulation ou de modification doit obligatoirement être adressée **par écrit** à l'administration de l'École à l'adresse suivante : **info@key-english-school.ch**.

Toute annulation est soumise à l'acceptation de la Direction.

Annulation tardive

Toute demande d'annulation reçue **moins de 14 jours avant la date de début du cours** est considérée comme une **annulation tardive**.

Dans ce cas, **le montant du cours pour l'année scolaire reste intégralement dû**, même si l'enfant ne participe finalement pas aux cours.

Une annulation effectuée à quelques jours, voire à un jour, du début des cours ne permet pas à l'École de réattribuer la place à un autre enfant et peut avoir un impact direct sur le maintien du groupe.

Par conséquent, une inscription ne peut pas être annulée librement à la veille de la rentrée. Toute demande d'exception doit être soumise à la Direction, qui décidera au cas par cas.

3. Paiement

L'écolage doit être réglé avant la date d'échéance indiquée sur la facture.

En cas de non-paiement, l'École se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours jusqu'au règlement des sommes dues.

Aucun remboursement ni réduction ne sera accordé en cas d'absence, quelle qu'en soit la raison.

Cours collectifs - Key English School

4. Réductions

- **Réduction famille** : applicable dès le deuxième enfant inscrit à un cours collectif, sur le tarif du deuxième enfant et des suivants.
- **Réduction partenaires** : applicable sur présentation d'un justificatif valide.

Les réductions ne sont pas cumulables, sauf accord contraire de la Direction.

5. Frais administratifs et de matériel

Les frais administratifs et de matériel sont facturés chaque année lors de l'inscription. Ces frais sont **non remboursables**, y compris en cas d'annulation ou d'absence.

6. Assurance

Les parents ou représentants légaux confirment que l'enfant inscrit est couvert par une **assurance responsabilité civile valable** pendant toute la durée de sa participation aux cours.

7. Annulation ou modification d'un cours par Key English School

Key English School se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant pour permettre son maintien.

L'École peut également modifier les horaires ou la composition des groupes si cela s'avère nécessaire à la bonne organisation des cours.

En cas d'annulation d'un cours par l'École, les parents concernés en seront informés et les modalités applicables leur seront communiquées.

8. Urgence médicale

En cas d'urgence médicale, les parents ou représentants légaux autorisent expressément l'École à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la prise en charge de l'enfant, notamment à contacter les services d'urgence.

9. Crise sanitaire

En cas de fermeture de l'École sur décision des autorités fédérales ou cantonales, les cours en présentiel pourront être remplacés par des cours à distance (classe virtuelle, activités en ligne ou toute autre modalité pédagogique appropriée).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026-2027

Cours collectifs - Key English School

10. Acceptation des conditions générales

En inscrivant leur enfant à un cours de Key English School, les parents ou représentants légaux déclarent :

- avoir pris connaissance des présentes conditions générales ;
- les avoir comprises et acceptées ;
- s'engager à les respecter ;
- reconnaître que l'inscription à un cours collectif constitue un **engagement pour l'ensemble de l'année scolaire**, sous réserve des dispositions relatives aux annulations prévues au présent règlement.

L'inscription implique donc l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.